

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 23 juin 2022

Date d'affichage 23 juin 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 18 (+ 11 procurations)

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220701-DEL_22_06_29_10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le VINGT-NEUF JUIN à Vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Laurent PHILIBERT, M. Eric PAPILLON, M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Christophe BISI, M. Nicolas CHABLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Thierry BODIN, Mme Marie DENONELLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Sophie DOLLON.

Excusés : Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE),
M. Emmanuel VIGNERON, (Pouvoir donné à Eric PAPILLON),
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL),
M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Gérard GUESNE),
Mme Sylvie SEQUEIRA (Pouvoir donné à Laurent PHILIBERT),
M. Emmanuel BOIS (Pouvoir donné à Didier REVEAU),
M. Lionel COUTEMANCHE (Pouvoir donné à Cécile KNITTEL),
Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Dominique MORANCÉ),
M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Françoise PELLODI),
Mme Edith ALIX (Pouvoir donné à Delphine LETESSIER),
Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Franck POTAUFEUX),

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame MAMONTEIL Audrey a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

EXTENSION DES LOCAUX DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH)

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS LEADER AUPRÈS DU PERCHE SARTHOIS

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan de financement du projet

Vu le rapport du Maire.

Considérant qu'une récente consultation a permis de retenir un prestataire qui fournira et installera des bâtiments modulaires afin de créer une extension aux actuels locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

Considérant le contrat qui a été signé avec la Société COUGNAUD (85000 Moulleron-le-Captif) pour un montant de 133 432,23 € HT (160 118,68 € TTC).

Considérant qu'un dossier de demande de subvention a déjà été déposé auprès des services de la CAF et qu'il convient de solliciter une subvention au titre des fonds européens Leader.

DEPENSES HT		RECETTES HT		
Achat et installation d'un bâtiment modulaire sur le site de l'accueil de loisirs sans hébergement (hors travaux de VRD et Gros œuvre)	133 432,00 €	CAF de La Sarthe Pays du Perche Sarthois : Leader Europe	56 484,00 € 50 000,00 €	<i>sollicitée</i>
		Autofinancement	26 948,00 €	
Montant total	133 432,00 €	Montant total	133 432,00 €	

Après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Pays du Perche Sarthois pour l'opération suivante : « extension des locaux de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ».

APPROUVE le plan de financement joint ci-dessus.

PREND NOTE que dans le cas où les financements externes seraient inférieurs au prévisionnel, l'autofinancement de la commune prendrait en charge la différence.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à effectuer toutes démarches, signer tous documents visant au bon déroulement de cette opération.

Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU